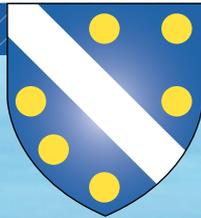


Vivre à Senantes

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

www.senantes.fr

Janvier 2021



Meilleurs vœux 2021

Lever de soleil sur la commune de Senantes.

Les vœux du Maire

Chères Senantaises, chers Senantais,
Je vous présente, à toutes et à tous, en mon nom et au nom du conseil municipal, tous mes vœux de bonheur et de santé à vous-mêmes ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

Je souhaite que cette année 2021 vous apporte réussite et sérénité dans tous vos projets.

Je forme le vœu que l'épidémie de la Covid-19 se conjugue rapidement au passé et que ses conséquences sur nos vies quotidiennes soient vite révolues afin que nous puissions revivre en toute liberté et sans contrainte.

Malgré les règles sanitaires de ces derniers mois, nous avons essayé de maintenir les liens sociaux de la commune grâce à quelques initiatives que vous retrouverez dans ce bulletin. Avec l'équipe municipale et les citoyens volontaires, nous allons tout mettre en œuvre pour que les moments d'échanges et de convivialité qui ponctuent la vie de nos hameaux puissent reprendre dès que la situation sanitaire nous en laissera la possibilité.

L'année 2021 doit permettre de répondre au premier appel à projets lancé au printemps dernier. Avec le conseil municipal, je m'emploierai à mettre en œuvre les projets réalisables à court terme, tout en conduisant ceux qui nécessitent un examen plus approfondi ou des investissements qu'il conviendra d'inscrire au prochain budget municipal.

Dans l'attente de nous retrouver, je vous renouvelle, en mon nom et au nom du conseil municipal, tous mes vœux de bonne et heureuse année 2021. •

Arnaud Zevuil

Sommaire

2 Les vœux du Maire

3 Journées du Patrimoine.
Premier parcours découverte

4 Succès pour le Marché
Nature d'Automne

5 Aide aux entreprises

6 La tournée des lutins de Noël

10 Restauration de la dalle funéraire

11 S'adonner aux Arts circassiens

11 Artisans et entreprises
à Senantes

12 Retour sur l'appel à projets 2020

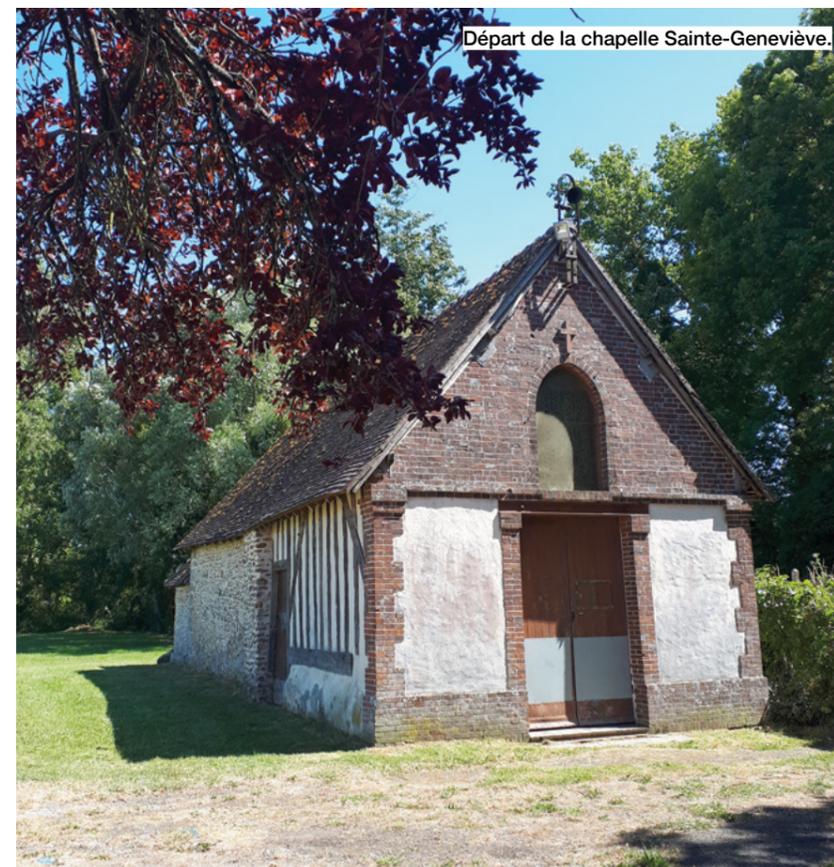
14 Les règles à respecter
entre voisins

16 Informations générales

18 Vie associative et pratique

19 À noter sur vos agendas

20 Mémento



↑ Escalade à l'intersection des chemins de Paris, de l'église et de la mare aux bœufs.

↓ Escalade à l'église Saint-Pierre.



↓ Arrivée sur la place du Coudray.



Journées européennes du Patrimoine

DANS LE CADRE DES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2020 SUR LE THÈME « PATRIMOINE ET ÉDUCATION : APPRENDRE POUR LA VIE ! », L'ASSOCIATION SENANTES-LOISIRS-CULTURE-NATURE A ORGANISÉ LE 20 SEPTEMBRE SON **PREMIER PARCOURS DÉCOUVERTE**.

Les déambulations nous ont emmenés dans notre histoire par la découverte – ou la redécouverte – de l'église Saint-Pierre et de la chapelle Sainte-Geneviève. L'occasion de découvrir des anecdotes de la Seconde Guerre mondiale – aux fins joyeuses heureusement – dans une des fermes de notre village, et dont les plus anciens ont eu plaisir de relater les faits. Des photos aériennes ont pu également être présentées, laissant apparaître les fondations de la cité gallo-romaine à

proximité de l'ancienne voie romaine entre Senantes et le Coudray. Pour la prochaine édition des Journées Européennes du Patrimoine, le parcours se fera sur les hameaux de Dancourt et de Chenicourt. Quant au fond documentaire (photos, archives...) ayant servi à la préparation de ces parcours, il sera présenté, dès que les conditions le permettront, sous la forme d'une exposition réalisée à la mairie, afin de partager et de faire vivre, encore et encore, l'histoire de notre commune. •

Des passionnés à la recherche de l'histoire de la commune.



Succès pour

le Marché Nature d'Automne

PLUS DE 120 VISITEURS MASQUÉS SONT VENUS À LA RENCONTRE DE LA 3^E ÉDITION DU MARCHÉ NATURE D'AUTOMNE ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION SENANTES-LOISIRS-CULTURE-NATURE LE DIMANCHE 11 OCTOBRE 2020.

Une douzaine de nouveaux exposants ont rejoint les animations habituelles. Parmi les nouveautés exposées, le marché a accueilli les nichoirs à mésanges de Marc PELCÉ -qui a animé en janvier 2020 des ateliers de fabrication de nichoirs-, l'exposition des papillons et insectes de l'artiste Raynald MARTIN, le vide-cabane de jardin de Sylvie PAGÈS où s'étaient logées les délicieuses pâtes de coing, le miel lucanois de Charles HERPEUX, les sculptures réalistes de l'artiste Bernard POTTIER, les sculptures poétiques de MARIMO.

Une bonne ambiance et une belle convivialité ont marqué cette journée qui sera reconduite le 11 avril prochain par l'association Senantes-Loisirs-Culture-Nature, sur le thème « Les fleurs » avec une intervention sur les fleurs comestibles. •



↑ Marc PELCÉ a profité de l'occasion pour offrir deux nichoirs à mésanges qui seront installés sur la commune dès le printemps prochain.

Aides aux entreprises

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES EURÉLIENNES D'ÎLE-DE-FRANCE (CCPEIDF) MET EN PLACE UN DISPOSITIF D'AIDE POUR LES ENTREPRISES.

Les compétences de notre communauté de communes sont très diverses et touchent à de nombreux aspects de notre vie quotidienne : enfance et jeunesse, environnement (eau et déchets), culture et tourisme, développement économique... Sur ce dernier point, le dernier conseil communautaire qui s'est réuni le 17 décembre 2020, a pris deux décisions importantes.

Afin de soutenir les activités commerciales et artisanales de la région

Le conseil a approuvé la participation de la CCPEIDF à la **prolongation du Fond Renaissance** porté par la Région Centre-Val de Loire jusqu'en juin 2021. Ce fond est destiné à soutenir les entreprises de nos communes, notamment compte tenu de la poursuite de la crise sanitaire et économique sur les mois à venir (allongement des délais de remboursement des aides accordées, différés de remboursement, ...). En parallèle de la prolongation du Fonds Renaissance avec la Région Centre-Val de Loire, le conseil communautaire a proposé de mettre en place le **dispositif FRACT 2** (Fonds Renaissance Artisanat-Commerce-Tourisme, à destination des entreprises de moins de 20 salariés) pour accom-

pagner les acteurs économiques fortement pénalisés par les mesures du deuxième confinement, notamment les restaurants, bars, acteurs de l'événementiel, du tourisme, du sport ou de la culture. Le FRACT 2 s'inscrit dans la même logique que le premier : compléter le dispositif régional du Fonds Renaissance par l'octroi d'aides aux entreprises confrontées à des besoins de trésorerie pour assumer des dépenses essentielles au maintien ou au redémarrage de leur activité. Cette aide supplémentaire sera comprise entre 500 et 2000 euros.

Pour plus de renseignements, contactez le 02 37 83 49 33 ou fract@porteseuréliennesidf.fr •



La tournée des lutins de Noël

ACCOMPAGNÉ DE SES LUTINS, LE PÈRE NOËL A FAIT SA TOURNÉE DANS LES RUES DE SENANTES LE SAMEDI 19 DÉCEMBRE. RETOUR EN IMAGES.

Crise sanitaire oblige, nous avons dû annuler les traditionnelles festivités (goûter des anciens et spectacle pour les enfants) et organiser notre tournée de distribution dans les hameaux de la commune.

Accompagnés des joyeux lutins de Noël, du poney Abricot confié par le club équestre de Senantes en Selle, et du traineau improvisé chargé des cadeaux, le père et la mère Noël sont allés de maison en maison porter des présents aux enfants de moins de 10 ans et des colis aux aînés de la commune qui n'avaient pas participé au repas du mois de mars.

Prenant un peu d'avance sur sa tournée du 24 décembre, au rythme de l'allure du courageux Abricot, le Père Noël a débuté sa tournée le matin par les hameaux du Coudray et de Senantes, et a poursuivi sa mission l'après-midi vers Dancourt et Chenicourt.

Des enfants et des familles surpris par cette initiative

À en croire les messages recueillis, les regards des petits et grands, l'initiative a été appréciée.

La municipalité a hâte de pouvoir organiser de nouveau des manifestations festives et de partager avec tous les Senantaises et Senantais de beaux moments de convivialité. •

Toutes les photos de cette journée sont à retrouver sur le site <https://www.senantes.fr> (onglets Entre Nous, événements passés).



Caresses et récompenses pour le poney « Abricot », mascotte de la tournée.





Une tournée qui aura marqué autant les enfants que les lutins.



Les aînés n'avaient pas été oubliés.



Restauration de la dalle funéraire

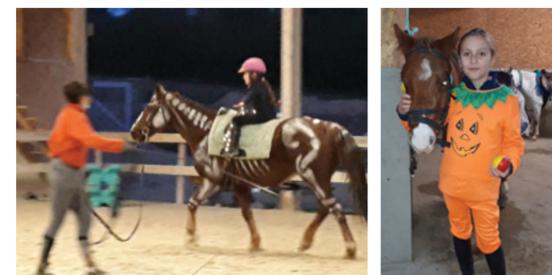
LES TRAVAUX À L'ÉGLISE SAINT-PIERRE ONT DÉBUTÉ.

Comme évoqué lors de notre précédent bulletin, le conseil municipal de Senantes a voté dans son budget d'investissement 2020, le lancement des travaux de restauration de la dalle funéraire de Jacques de HAVARD et Marguerite d'ÉCROSNES, sa mère, datant du XVI^e siècle. La dalle est située dans l'église Saint-Pierre de Senantes.

Sa restauration va durer plusieurs années, mais les travaux essentiels ont été réalisés à la fin du mois d'octobre 2020. M. Olivier ROLLAND, conservateur et restaurateur spécialisé, a procédé à la dépose de la dalle -opération qui a consisté à la détacher du mur contre lequel elle était déposée depuis la fin du XIX^e siècle. Cette pierre, monobloc de près de 1,5 tonne, a ensuite été déplacée et déposée dans un coffre construit sur mesure, afin d'immerger la pierre dans un bain d'eau douce dans lequel elle va rester plusieurs années. Des relevés de conductivité correspondant à la teneur en sels de l'eau du bain et de la température qui influence celle-ci sont réalisés tous les mois par M. Gérald COUEILLE, habitant de la commune, qui les transmet à M. Olivier ROLLAND. Ces données permettent de s'assurer de l'efficacité du bain, comme de décider d'arrêter l'opération ou de changer l'eau.

Pourquoi une telle opération et pourquoi si longtemps ?

Au fil des années, et sur une période d'environ 150 ans, la pierre poreuse de la dalle a absorbé les sels présents dans les murs de l'église ou remontant du sol. En arrivant à sa surface, ils ont été responsables de son altération en effaçant progressivement certaines inscriptions et traits de gravures, en l'écaillant, ou en provoquant l'apparition de moisissures. Il était donc urgent d'agir afin d'éviter qu'elle ne continue de se détériorer. La mise en bain effectuée va donc permettre de dissoudre progressivement tous les sels présents dans la pierre. La durée du bain dépendra de la porosité de la pierre. La dalle sera ensuite réinstallée à la verticale, après l'avoir protégée, de manière à ce qu'elle ne puisse plus se détériorer. •



S'adonner aux Arts circassiens

DU 26 AU 29 OCTOBRE, LE STAGE « PONEY-CIRQUE » DU CENTRE ÉQUESTRE SENANTES EN SELLE A RASSEMBLÉ DE NOMBREUX CAVALIERS, DES DÉBUTANTS AUX PLUS AGUERRIS.

Tout au long de la semaine, dans une joyeuse ambiance, les stagiaires se sont entraînés aux diverses activités encadrées par Solène pour la partie cirque (jonglage, équilibre sur slide, monocycle et rolla-bolla, trapèze) et par Cécile et Philippine pour les activités à poneys ou à cheval, et notamment la voltige.

Les plus âgés ont bâti le scénario d'un spectacle de fin de stage à partir d'une énigme sur le thème d'Halloween. Malheureusement, la préparation de cette représentation a été écourtée par l'annonce du second confinement qui prenait effet le 29 octobre à minuit. Les enfants ont donc redoublé d'efforts pour finaliser, en 4 jours au lieu de 5, le spectacle et ses décors.

Les stagiaires ont présenté leur spectacle, enchaînant les activités circassiennes et équestres, sous les regards admiratifs et émerveillés de leurs proches et des encadrants.

Le prochain stage «poney-cirque» est prévu du 26 au 30 avril prochain. Outre les cours d'équitation dispensés sur les périodes scolaires, Cécile CARA propose des stages durant les vacances. Vous trouverez toutes les informations sur le site senantesenselle.fr. •

Artisans et entreprises à Senantes

AU PETIT PAIN MIGNON

Boulangier / Pâtissier. Dominique GENTY, boulanger consultant à l'international, fabrique à son domicile des pains, viennoiseries, pains spéciaux. Les commandes s'effectuent du lundi matin au mercredi soir, par genty.dom@gmail.com ou par sms 06.60.52.93.70. Récupération des commandes le jeudi de 16h à 19h. 1, Impasse de la source à SENANTES. Interruption de la vente du mardi soir à Dancourt pendant la période hivernale.

LUDOVIC BAGOT

Menuisier / Charpentier. Ludovic réalise tous travaux du bois en intérieur et extérieur : fabrication et pose, aménagement et rénovation d'intérieur... 06.14.76.88.42 ludovicbagot@gmail.com

FLORIAN BERCHER

Tous types de travaux de maçonnerie, couverture, isolation, plâtrerie, carrelage, faïence, terrassement, assainissement. Florian propose de mettre à votre disposition son savoir-faire, ses compétences et ses conseils afin de réaliser et concrétiser vos projets. 06.14.49.38.87 ste.bercher@gmail.com

LES FIACRES LA FONTAINE

Transport de personnes. Les Fiacres la Fontaine vous propose ses services afin de vous accompagner dans tous vos déplacements personnels ou professionnels. Réservation 24h/24 et 7j/7. www.lesfiacreslafontaine.fr 07.83.95.47.41 contact@lesfiacreslafontaine.fr

CHARLES HAINCOURT

Peintre. Charles met ses années d'expérience à votre service et vous propose tous les travaux de peinture (intérieur/extérieur) à votre domicile. 02.37.51.35.26

KALISTART / ALICE PHAM

Graphiste, maquettiste. Pour tous vos projets de communication (logo, cartes de visite, flyers, brochures...), Alice vous réserve son expertise et sa créativité. www.kalistart.com

OLIVIER POCHET

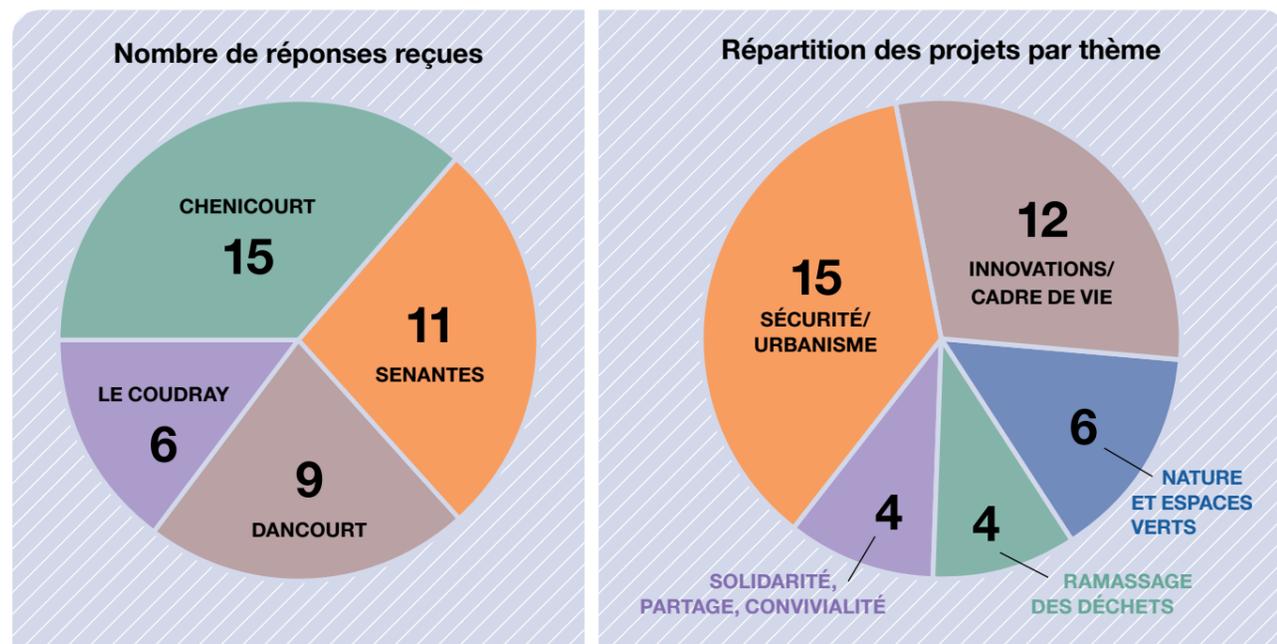
Taxi conventionné sécurité sociale. Tous types de transport. 06.19.43.43.43 www.taxi-pochet.fr

SENANTES EN SELLE

Centre équestre. Cécile CARA vous accueille dans son centre équestre situé à Dancourt. Elle propose des pensions pour chevaux et poneys, des cours d'équitation pour tous niveaux, des balades, des stages, de la valorisation et de l'équithérapie. www.senantesenselle.fr 06.43.47.72.36 senantesenselle@gmail.com

L'appel à projets 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SENANTES A LANCÉ AU PRINTEMPS DERNIER SA **PREMIÈRE CAMPAGNE D'APPEL À PROJETS** DANS LA PERSPECTIVE QUE CHACUN PUISSE EXPRIMER SES IDÉES ET PARTICIPER À L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DE LA COMMUNE ET AU BIEN-ÊTRE DE SES HABITANTS.



Malgré un contexte difficile lié à la crise du Coronavirus, votre mobilisation a été significative. Les 41 propositions reçues à la mairie ont permis de dégager 5 thèmes principaux :

- la sécurité et l'urbanisme (36,59 %) ;
- les innovations et le cadre de vie (29,27 %) ;
- la nature et les espaces verts (14,63 %) ;
- le ramassage des déchets (9,76 %) ;
- la solidarité, le partage et la convivialité (9,76 %).

30 Sécurité/urbanisme

La sécurité des personnes est un thème qui se détache nettement des autres sujets de préoccupation des habitants de

Senantes. Il représente 15 demandes. 8 concernent l'aménagement urbain, la vitesse excessive et la signalisation routière ; 5 concernent l'éclairage public nocturne ; 2 concernent l'entretien des trottoirs et leur accessibilité pour les enfants qui rejoignent les arrêts de bus.

→ Nos premières réponses :

Vous avez été nombreux à constater un accroissement de la circulation dans la traversée de nos hameaux, non seulement de véhicules légers mais également de poids lourds. Afin de remédier aux nuisances provoquées et aux problèmes de sécurité liés à cette vitesse excessive, la première mesure prise sera de **limiter la vitesse dans la traversée de nos hameaux à 30 km/h**. Un arrêté municipal sera pris et des panneaux seront installés à l'entrée de chaque hameau. Les résultats attendus sont la diminution de la

vitesse réelle et du trafic. La commune évaluera les impacts de cette mesure avant d'envisager d'autres aménagements éventuels (ralentisseurs, chicane, ...).



Innovations/cadre de vie

Ce thème se répartit autour de 11 projets allant de la mise en place de services de proximité (mini-marché, paniers de fruits et légumes, conciergerie, commandes groupées), à la réalisation de pistes cyclables reliant les hameaux, en passant par la création d'un espace de jeux pour les enfants et les adultes (terrain de pétanque), des activités sportives, un concours d'épouvantails, ou encore un parcours botanique chemin de la chapelle.

→ Nos premières réponses :

Les périodes de confinement ont renforcé la nécessité déjà exprimée de **mettre en place des services de proximité**. Cette réflexion est portée par plusieurs communes de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France, qui ont toutes comme point commun de ne pas avoir de commerces implantés dans leur village. Dans l'attente de solutions mutualisées qui risquent de mettre du temps à se matérialiser, nous avons déjà pris contact avec plusieurs commerçants (artisans, producteurs de fruits et légumes, ...) pour organiser un mini-marché dès le retour des beaux jours sur le parking de la mairie.

Concernant la création de voies de circulation pour les vélos et les piétons reliant tous les hameaux, ce projet est à rapprocher de la réalisation d'un parcours découverte permanent s'inscrivant dans le prolongement de ceux élaborés dans plusieurs communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France (Gas, Saint-Piat/Mévoisins, Hanches, ...).

Concernant les créations d'espaces pour des activités, le conseil municipal étudiera les faisabilités techniques et financières dès le début de l'année 2021.



Nature et espaces verts

Les 5 projets extraits de ce thème se regroupent en deux points : un programme de plantations et l'entretien des espaces verts (terrains, chemins et accotements communaux et privés) et du cimetière.

→ Nos premières réponses :

La commune souhaite œuvrer à la protection des espaces naturels en contribuant, à l'échelle qui est la nôtre, à la lutte contre le réchauffement climatique et à la préservation de la biodiversité.

Le constat est partagé par beaucoup d'entre nous : nous avons un cadre de vie privilégié et nous devons tout faire pour l'entretenir et le préserver. Afin d'atteindre cet objectif, nous prévoyons un calendrier d'actions et ce dès 2021, notamment avec un programme de plantations qui vous sera dévoilé au cours du premier semestre.

Concernant l'entretien de certains espaces verts relevant de la commune, il s'inscrira dans les priorités d'actions mises en place immédiatement. La question de l'**entre-**

tien du cimetière sera traitée à la prochaine commission éponyme qui se tiendra en début d'année.



Ramassage de déchets

Les 4 demandes relevées concernent la collecte des objets encombrants pour les personnes qui ne peuvent se rendre en déchèterie.

→ Nos premières réponses :

Actuellement, la collecte des objets encombrants ne se fait qu'en déchèterie. Toutefois, les personnes ne pouvant s'y rendre (personnes âgées ou handicapées, personnes non véhiculées), peuvent bénéficier d'une collecte personnalisée en prenant préalablement rendez-vous avec **le service collecte de la communauté de communes au numéro vert 0 800 558 598**. Ce service ne disposant que de 15 places par mois (chaque dernier vendredi du mois), le délai d'attente peut parfois être assez long. Le service ne fonctionne pas les mois d'été.



Solidarité, partage, convivialité

Si les 4 points inscrits sous ce thème ne relèvent pas véritablement de projets, ils traduisent néanmoins l'importance que

revêtent les relations de bon voisinage et la communication entre habitants. Parmi ces 4 points évoqués, 3 concernent des nuisances sonores causées par des aboiements répétitifs de chiens.

→ Nos premières réponses :

La commune va réaliser quelques fiches pratiques pour vous aider à mieux comprendre les règles d'urbanisme mais également à vous assurer que vos activités ne nuisent pas à la tranquillité ou à l'environnement de vos voisins. Vous trouverez la première fiche « les règles à respecter entre voisins » en pages 14-15 de ce bulletin.

Un arrangement à l'amiable reste à privilégier, toutefois, en cas de litige, la mairie reste à votre disposition pour vous conseiller et vous aider à trouver des solutions ou agir en médiateur si vous pensez cela nécessaire.

En conclusion

Les résultats de ce premier appel à projets ont démontré que vos préoccupations et vos souhaits s'inscrivaient majoritairement dans un souci d'intérêt général.

À partir de vos propositions, dont nous vous remercions, il appartient maintenant au conseil municipal de statuer sur les priorités et de tout mettre en œuvre pour répondre au mieux aux attentes que vous avez exprimées.

Fort du succès rencontré par cette opération, un second appel à projets sera lancé en 2021. •

SVP, ne stationnez pas sur les trottoirs

Les trottoirs sont des espaces réservés aux piétons. Dans la grande majorité des cas, lorsqu'un véhicule est stationné sur le trottoir, les piétons, et particulièrement les enfants qui se rendent aux arrêts de bus, sont obligés de descendre sur la route. De nombreux cas ont été signalés sur la commune, notamment rue des Druides, rue du Plat d'Étain, rue de la Maltonne, pour ne citer qu'elles. Nous remercions les propriétaires concernés de stationner leur(s) véhicule(s) à l'intérieur de leur propriété ou de leur lieu de résidence afin de ne pas gêner la circulation des piétons sur les trottoirs.

Les règles à respecter entre voisins

Nous avons la chance d'habiter dans un village où il fait bon vivre et pourtant les retours de l'appel à projets 2020 et les réclamations qui parfois arrivent à la mairie montrent qu'il est bon de rappeler régulièrement les règles à respecter pour vivre tous en harmonie. Comme évoqué dans l'article « L'appel à projets 2020 », le conseil municipal envisage de préparer à l'intention des concitoyens quelques fiches pratiques afin de rappeler les règles, parfois méconnues ou parfois non appliquées.

Bruit et nuisances sonores

Il est à la portée de tous d'adopter des gestes simples et de respecter quelques règles de savoir-vivre. Aucun bruit, quel qu'il soit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs, ...), ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Le tapage nocturne : entre 22 heures et 7 heures du matin, les bruits ou tapage injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3^{ème} classe (Code pénal : R 623-2).

Les professionnels qui utilisent sur la voie publique ou dans des propriétés privées des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doivent interrompre leurs activités entre 19 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente ou de dérogations exceptionnelles.

Les travaux de jardinage et de bricolage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore (motoculteurs, tondeuses,

scies, tronçonneuses, etc...) ne peuvent être effectués qu'aux horaires suivants :
- lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- dimanche et jours fériés : de 10h à 12h.

Les propriétaires d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



Entretien des trottoirs et caniveaux

Les employés communaux nettoient la voie publique. Toutefois, en dehors de ces

actions, l'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique. Il est du **devoir de tout citoyen** d'entretenir les plantations qui longent les voies publiques et peuvent gêner les piétons et les véhicules, source parfois d'accident par manque de visibilité ou d'obligation de marcher sur la chaussée.

Rappel : le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit à moins de 5 m des cours d'eau et plan d'eau, dans les fossés, avaloirs, bouches d'égout, caniveaux...

Élimination des déchets verts

Conformément au code de l'environnement, les biodéchets, notamment ceux issus de jardin ou de parc, ne peuvent être éliminés par brûlage à l'air libre ni au moyen d'équipements ou matériels extérieurs. En résumé, **il est interdit de brûler des déchets verts à l'air libre et de les brûler avec un incinérateur de jardin.**

Installation d'une caravane ou d'un mobile-home dans son jardin

Pour une caravane, les règles à respecter dépendent de sa durée d'installation dans votre jardin.

- Moins de 3 mois par an : vous pouvez installer votre caravane dans votre jardin sans autorisation si vous ne l'utilisez pas comme habitation ou comme annexe à votre logement, toutefois, la caravane doit conserver en permanence ses moyens de mobilité (roues, barre de traction, ...) afin de pouvoir quitter son emplacement à tout moment.

- Plus de 3 mois par an : l'installation de votre caravane dans votre jardin est soumise à une déclaration préalable à déposer en mairie.

S'agissant d'un mobile-home, son installation dans votre jardin est interdite, quelle que soit la durée d'installation envisagée (cf. code de l'urbanisme).

Règles de hauteur et de distance pour un mur de clôture

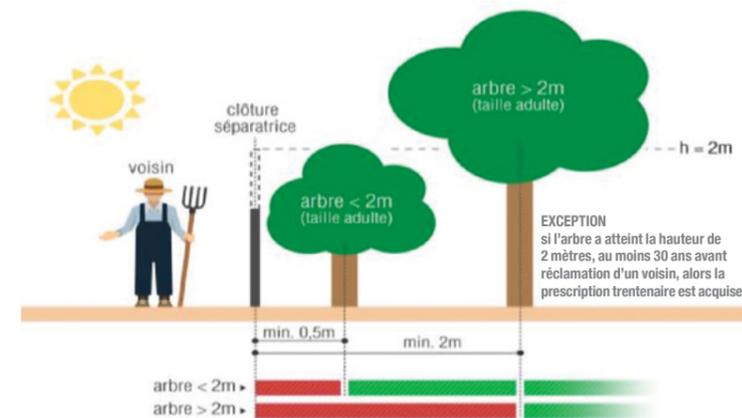
L'implantation d'une clôture est en principe dispensée de déclaration préalable (DP) ou de demande de permis de construire (PC). Dans tous les cas, il faut respecter la réglementation en vigueur, même si une demande d'autorisation n'est pas requise. Pour savoir si votre installation est soumise à déclaration, il convient de contacter la mairie.

Dans tous les cas,
- une clôture ne doit pas empiéter sur la propriété voisine ;
- si la clôture se trouve en bordure d'une voie publique (un chemin, par exemple), il est nécessaire de se renseigner auprès de la mairie pour savoir s'il existe une distance à respecter ;
- si le terrain est frappé d'alignement, il est nécessaire de se renseigner auprès de la mairie pour savoir quelles règles sont applicables.

Attention à la notion de mitoyenneté : si la clôture est construite à cheval sur les deux terrains, elle sera la propriété des deux voisins. Une entente préalable est donc nécessaire sur le choix des matériaux ou des végétaux, indépendamment des procédures liées à la déclaration préalable qui sera faite en mairie. De votre côté du mur mitoyen, il sera possible de palisser des végétaux mais ceux-ci ne devront pas en dépasser le sommet. Le non-respect de l'obligation de déclaration peut entraîner des sanctions pénales ainsi que sa destruction.
Toute modification de l'aspect extérieur d'une propriété nécessite une déclaration préalable de travaux auprès de la mairie.



Côté jardin



Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre terrain. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin et de la voie publique. L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété ainsi que la cueillette des fruits de vos plantations répondent également à une réglementation précise.

PLANTATIONS : DISTANCE MINIMUM

Les plantations (comme les arbres, arbustes et arbrisseaux) peuvent être plantées près de la limite séparative de votre terrain et de celui de votre voisin à la condition de respecter une distance minimum. La distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation :

- Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.
- Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres. La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre. La hauteur de la plantation se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

ENTRETIEN DES PLANTATIONS

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux ap-

partenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité. Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même.

Si des racines ou des ronces empiètent sur votre propriété, vous pouvez librement les couper. La taille doit se faire à la limite de votre propriété.

Vous pouvez détruire la **plantation mitoyenne** jusqu'à la limite de votre propriété, à la condition de construire un mur sur cette limite (idéalement après en avoir informé votre voisin). Vous n'avez pas le droit de cueillir les fruits et les fleurs d'un arbre du voisin qui débordent sur votre propriété, en revanche, vous pouvez ramasser librement ceux qui tombent naturellement sur votre propriété.

En zone rurale, l'obligation de **débroussaillage** et de maintien en état débroussaillé s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts. Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de **50 mètres**. Le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privatif), cette opération doit être réalisée sur une profondeur de **10 mètres** de part et d'autre de la voie.

Tout propriétaire est obligé d'entretenir son terrain. Si le terrain voisin du vôtre n'est pas entretenu (**en friche ou avec gravats**), des recours existent. S'adresser auprès de la mairie.

Informations générales

Mairie

1 Rue du Plat d'Étain, DANCOURT, 28210 SENANTES
 02.37.82.76.54
 mairie.senantes@wanadoo.fr
 https://senantes.fr

Nos services vous accueillent aux horaires suivants :

Lundi : 10h - 12h et 17h - 18h30
 Mercredi et samedi : 10h - 12h

Pour toute urgence, vous pouvez contacter :

M. Arnaud BREUIL (mairie) : 06 03 36 34 02
 M. Jean-Claude LOZACH (1^{er} adjoint) : 06 12 71 47 68
 Mme Aline BRIANÇON (2^e adjointe) : 06 20 31 52 03

AGENCE POSTALE/LA POSTE

7 Rue des Grenets,
 28210 Nogent-le-Roi

Horaires :

Samedi : 09:00 – 12:15
 Dimanche : Fermé
 Lundi : Fermé
 Mardi : 09:00 – 12:00 ; 14:15 – 17:00
 Mercredi : 09:00 – 12:00 ; 14:00 – 17:00
 Jeudi : 09:00 – 12:00 ; 14:15 – 17:00
 Vendredi : Fermé

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

27bis Rue Collin d'Harleville,
 28130 Maintenon

Horaires :

Samedi : Fermé
 Dimanche : Fermé
 Lundi : 09:00 – 12:30
 Mardi : 09:00 – 12:30
 Mercredi : Fermé
 Jeudi : 09:00 – 12:30 ; 14:00 – 16:00
 Vendredi : 09:00 – 12:30

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES COMMUNALE & LOCATION DE TABLES ET BANCS

La mairie de Senantes met à la disposition des particuliers, associations et groupements divers, communaux ou extérieurs, la salle des fêtes communale -ainsi que des tables et des bancs -.

Capacité d'accueil de 60 personnes
 Pour connaître les disponibilités et les conditions de location (horaires et tarifs), merci de vous renseigner auprès de la mairie.

02.37.82.76.54
 mairie.senantes@wanadoo.fr
 https://senantes.fr

Tarifs de location	Habitants de Senantes	Habitants hors Senantes
Week-end	150 €	300 €
Supplément pour la remise des clés le vendredi	15 €	30 €
Demi-journée / vin d'honneur	65 €	105 €
Journée (du lundi au vendredi)	70 €	140 €
Tables	5 € (caution 100 €)	
Bancs	2,50 € (caution 25 €)	

RECENSEMENT, JDC (JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ) ET SERVICE NATIONAL

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue, l'intéressé reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat

avant 18 ans notamment). En cas de perte ou de vol de son attestation, il peut demander une attestation de situation administrative. Le jeune qui s'est fait recenser est ensuite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). **La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile.**

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / PASSEPORT

Pour demander une carte nationale d'identité ou un passeport, le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. La mairie équipée la plus proche pour les Senantais est celle de Nogent-le-Roi (accueil uniquement sur rendez-vous). Afin de gagner du temps, vous pouvez remplir préalablement le formulaire sur le service en ligne sur le site de la mairie de Nogent-le-Roi.

Pour tous renseignements :
 Mairie de Nogent-le-Roi
 Hotel De Ville - 1 Rue Porte-chartraine,
 28210 Nogent-le-Roi
 02 37 51 42 88
 nogent-le-roi.mairie@wanadoo.fr

CIMETIÈRE

Tarifs 2021
 Concession cimetière :
 - 50 ans : 480 €
 Columbarium :
 - 10 ans : 350 € (plaque non gravée fournie)
 - 20 ans : 500 € (plaque non gravée fournie)
 Jardin du souvenir :
 - 50 € (plaque non gravée fournie). Dispersion en présence d'un représentant de la mairie.
 Pour tous renseignements, merci de contacter la mairie de Senantes.
 02.37.82.76.54

CULTE

Pour toutes questions concernant la paroisse (sacrements, catéchisme, messes), merci de contacter :
 06.81.11.70.29
 gerald.couelle@free.fr

DÉCHETTERIE DE NOGENT-LE-ROI

Le Poirier, 28210 Nogent-le-Roi
 Pour obtenir la carte d'accès, vous devez

vous inscrire en ligne sur le site de la SITREVA pour vous créer un compte usager.

http://www.sitreva.fr
 02.37.51.96.53

Horaires :

Samedi : 09:00 – 12:45 ; 14:00 – 17:45
 Dimanche : 09:00 – 12:45
 Lundi : 09:00 – 12:45 ; 14:00 – 17:45
 Mardi : 09:00 – 12:45 ; 14:00 – 17:45
 Mercredi : Fermé
 Jeudi : Fermé
 Vendredi : 09:00 – 12:45 ; 14:00 – 17:45
 Attention, les horaires peuvent varier. Il est conseillé de téléphoner préalablement ou de consulter le site internet www.sitreva.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE (SIRP) SENANTES ST-LUCIEN COULOMBS LORMAYE

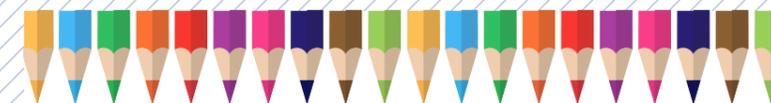
La gestion des écoles maternelle et élémentaire a été confiée à un syndicat de commune dans le cadre d'un regroupement pédagogique entre les communes de Senantes, Saint Lucien, Coulombs et Lormaye. Les horaires pour les deux écoles sont : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Les services périscolaires mis à disposition par le SIRP sont le restaurant scolaire et les transports. Circuits empruntés par les cars du regroupement pédagogique et horaires sur la commune de Senantes :

Arrêts	Matin	Soir
Le Coudray	07.58	17.02
Senantes	8.00	17.04
Dancourt (mairie)	8.03	17.06
Dancourt (sortie du village)	8.04	17.08
Chenicourt (place des tilleuls)	8.07	17.11
Chenicourt (carrefour)	8.08	17.12

ANALYSE DES EAUX DE SENANTES

Les résultats de l'analyse périodique de l'eau de la commune distribuée par le Syndicat des Eaux de Ruffin sont affichés en mairie et consultables aux heures d'ouverture. Pour toutes demandes relatives à un déménagement (ou autres questions), merci de contacter le pôle de Senantes :
 02 37 38 22 30
 contact@eauxderuffin.fr



Inscriptions rentrée scolaire 2021-2022

Regroupement Pédagogique de SENANTES, SAINT-LUCIEN, COULOMBS, LORMAYE
 ECOLE MATERNELLE MAURICE GLEDEL – COULOMBS

Se munir de la feuille d'inscription fournie par la mairie, d'une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse, d'une photo d'identité récente de l'enfant et de son carnet de santé.

EN MAIRIE

1^{ère} étape : Vous devez d'abord inscrire votre enfant au secrétariat de la mairie aux jours et heures d'ouverture. Il vous sera alors délivré un document attestant cette inscription.

Se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

À L'ÉCOLE

2^e étape : Lorsque vous aurez inscrit votre enfant en mairie, vous vous rendrez à l'école aux heures et jours indiqués ci-dessous.

La directrice de l'école maternelle procédera alors à l'inscription définitive de votre enfant pour la rentrée de septembre 2021.

SAMEDI 13 MARS 2021 de 9h à 12h

MARDI 6 AVRIL 2021 de 9h à 11h et de 14h à 16h

LUNDI 17 MAI 2021 de 16h30 à 18h30

Si les conditions sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19 ne permettaient pas de procéder aux inscriptions en présentiel, la directrice de l'école maternelle vous contacterait par mail ou par téléphone.

Pour tous renseignements complémentaires, prendre contact par téléphone avec l'école au 02.37.51.39.65 (le mardi toute la journée ou les autres jours à partir de 16h30).

ou par mail à l'adresse suivante :
 ec-mat-maurice-gledel-coulombs-28@ac-orleans-tours.fr

L'accueil périscolaire est organisé par la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France.

Pour tous renseignements concernant les tarifs et les modalités d'inscription, veuillez vous adresser à :
 09.67.56.01.25 (Charlène GUIBLAIS)
 periscolaire.coulombs@porteseureliennesidf.fr

État civil

NAISSANCES

- Leyla BOUHAÏK MUSSEAU née le 25 juin 2020 - Dancourt.
 - Soan LIGNEAU né le 4 août 2020 - Chenicourt.
 - Giulia BIANCHINI née le 1^{er} octobre 2020 - Chenicourt.
 - Théo BUREAUX né le 25 novembre 2020 - Senantes.

MARIAGES & PACS

- Emmanuelle BAUSSAN et Redouane MOURADI pacsés le 25 janvier 2020 - Chenicourt.
 - Émilie SAINT-ÉTIENNE et Nicolas HOCHON mariés le 11 juin 2020 - Dancourt.
 - Catherine GÉRARD-DENEUVILLE et Raynald MARTIN pacsés le 25 juillet 2020 - Chenicourt.

DÉCÈS

- Danièle LEHOUX, décédée le 2 décembre 2019.
 - Claudine LE FAUCHEUR, décédée le 5 janvier 2020, à l'âge de 84 ans.
 - Jean-Pierre BINOIS, décédé le 9 février 2020, à l'âge de 77 ans.
 - André FOULON, décédé le 8 avril 2020, à l'âge de 95 ans.
 - Gilberte TORCHON, décédée le 10 mai 2020, à l'âge de 86 ans.
 - Claude MERLIN, décédé le 22 août 2020, à l'âge de 99 ans.
 - Gérard LOZACH, décédé de 21 octobre 2020, à l'âge de 92 ans.
 - Dominique BOURLET, décédé le 4 novembre 2020, à l'âge de 70 ans.

Vie associative

ASSOCIATION SENANTES EN FÊTES

L'association organise diverses festivités au sein de la commune tout au long de l'année : vide-grenier, fête de Senantes, sorties culturelles, etc...

Présidente : Monique DELAPLANCHE

Cotisation annuelle de 5 €.

☎ 06.74.61.41.43

✉ momodelap@orange.fr

ASSOCIATION SENANTES LOISIRS, CULTURE, NATURE

Cette association a pour but, à Senantes et ses alentours, de contribuer aux loisirs, à l'animation culturelle, à la connaissance de la nature, à la protection de l'environnement et du patrimoine naturel, ainsi qu'au développement durable.

Présidente : Birgitta HESSEL

Cotisation annuelle de 10€.

☎ 02.37.82.50.72

📍 boîte aux lettres dans la cour de la mairie : 1 Rue du Plat d'Étain - Dancourt - 28210 SENANTES

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE SENANTES.

Association ayant pour vocation de participer à la mise en valeur, la restauration et l'entretien des monuments se situant sur le territoire de la commune.

Président : Michel CORMONTAGNE

Cotisation annuelle de 5 €.

☎ 07.71.73.02.07

✉ cormontagne.lm@dartybox.com

ASSOCIATION SPORTIVE DU TENNIS DE LA MALTORNE

Association sportive qui regroupe près d'une quarantaine d'adhérents de tout âge, hommes et femmes, qui pratiquent à leur guise le tennis loisir ou la préparation au tennis de compétition.

Le Club dispose d'un court extérieur dans le village de Dancourt et fonctionne en synergie avec d'autres clubs loisirs de la région. Des tournois sont organisés au printemps et en septembre, pour tous les niveaux (débutants, confirmés, expérimentés) et tous les âges.

Président : Alain MATHIEU

Pour toutes informations, veuillez-vous adresser à la mairie ou consulter le site internet : <https://www.senantes.fr>

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES ET EXPLOITANTS DE SENANTES

L'association a pour objet la répression du braconnage, le repeuplement en gibier et la défense des intérêts des chasseurs sociétaires.

Président : Gilles SALINGRE

☎ 02.37.41.42.44

✉ s.salingregilles@orange.fr

Vie pratique

VIDANGES GROUPEES

Deux fois par an, des vidanges groupées sont organisées par Birgitta HESSEL. Elles ont lieu au printemps et en automne. Vous êtes prévenus par un formulaire distribué dans les boîtes aux lettres.

COMMANDES GROUPEES DE FUEL

Afin d'obtenir de meilleurs tarifs, un habitant de Chenicourt, Alain MATHIEU, se charge deux fois par an de regrouper les commandes de fuel premier. Si cela vous intéresse, appelez-le au 02 37 82 58 33. Il vous recontactera au moment de passer la prochaine commande. Aucune quantité minimale n'est exigée. Les livraisons sont prévues deux fois par an : mars/avril et septembre/octobre.



Les Compagnons de Galère

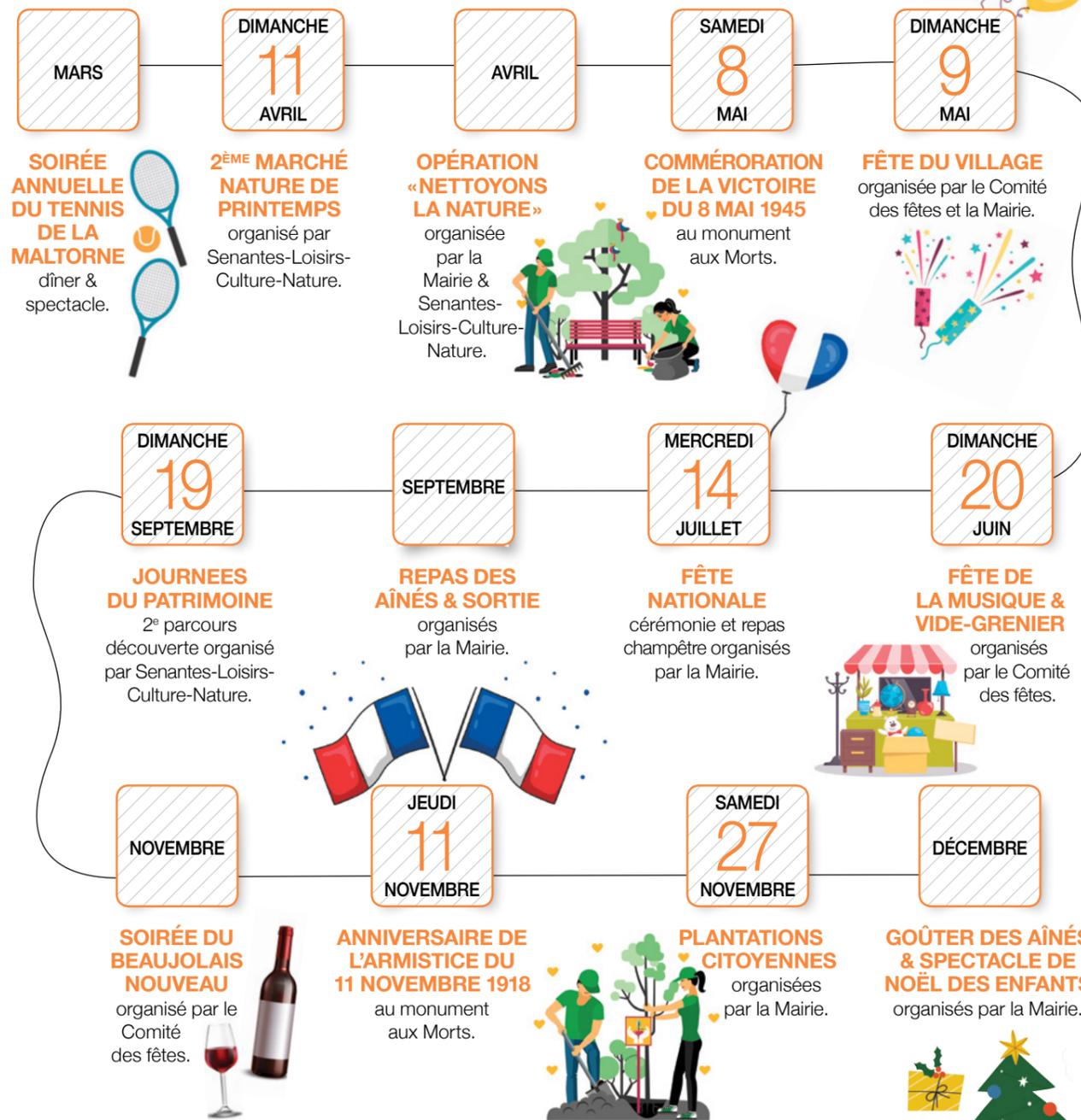
L'association (Loi 1901) des Compagnons de Galère a été créée en novembre 2020. Sur le modèle de United Riders, les membres de cette association fonctionnent selon les règles de bikers : se rassembler et aider les gens en difficultés en allant à leur rencontre en moto. Les Compagnons de Galère viennent en aide aux personnes sans-abri, en situation précaire, aux femmes isolées et/ou battues, aux jeunes en situation d'isolement ou de rejet, ainsi qu'aux personnes « accidentées de la vie ». En lien avec d'autres associations caritatives, les Compagnons de Galère organisent des « maraudes ».

L'association recherche tous types de vêtements chauds ainsi que du petit électroménager en état de fonctionnement. Côté meubles, l'association reste soumise à des contraintes de stockage.

Si vous souhaitez venir en aide aux Compagnons de Galère, vous pouvez contacter Jacques-Henry BACKHAUS, résidant à CHENICOURT, vice-président de l'association.

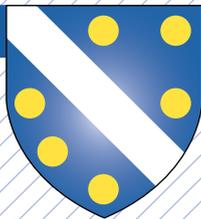
☎ 07.63.88.27.79. ✉ 1901cdg@gmail.com. Facebook.com/Compagnons-de-galère.

À noter sur vos agendas



Toutes les manifestations prévues dans l'agenda sont sous réserve de l'évolution des contraintes sanitaires. Les informations seront diffusées aux habitants de Senantes par une distribution dans les boîtes aux lettres et sur le site internet <https://senantes.fr>.

Directeur de la publication : Arnaud BREUIL - Siège social : Mairie de Senantes
Conception graphique : Alice PHAM / kalistart.com. Imprimé par nos soins.



Mémento

Les centres hospitaliers

CHARTRES (28000)

Tél. 02.37.30.30.30 (numéro unique)
Hôtel-Dieu : 34, Rue du Dr Maunoury
Saint-Brice : 1, Rue St Martin au Val
Louis Pasteur : 4, Allée Claude Bernard
 (Le Coudray)

DREUX (28100)

Victor Jousselin

44, Avenue du Président John Fitzgerald
 Kennedy. Tél. 02.37.51.52.53 (standard)
 Tél. 02.37.51.50.08 (prise de rendez-vous)

RAMBOUILLET (78120)

Centre hospitalier de Rambouillet

5, Rue Pierre et Marie Curie
 Tél. 01.34.83.78.78

Maison de santé

COULOMBS (28210)

23, Grande Rue

Secrétariat médical

Tél. 02.37.51.15.15

Lundi au vendredi : 8h à 12h - 14h à 18h

Samedi : 8h - 12h

Secrétariat dentaire

Tél. 02.37.51.21.21

Mardi, jeudi et vendredi : 8h à 12h - 14h à 19h

Mercredi : 8h - 12h

Médecins généralistes

Dr. DE ROA Pedro, Dr. DESRUÉS Patrick,
 Dr. LANG Virginie

Diététicienne : Mme CASANO

Infirmiers : Mme BOUDET, M. HÉLIAS,
 Mme MARTIN, Mme RUSQUART, M. GABAS

Kinésithérapeutes : Mme LADURON,
 Mme CARMENTRAND

Orthoptiste : Mme BIGOT

Ostéopathe : Mme DELOZIÈRE

Pédicure-podologue : Mme CHUTAUX

Psychologue : Mme FOYNARD

Psychomotricienne : Mme SCHOOS

Sages-femmes

Mme GAGOSZ, Mme DOUKHAN

Dentiste : Dr. RIBARDIÈRE-LANDAIS

Cabinet médical

CHAUDON (28210)

9, route de Ruffin. Tél. 02.37.51.40.05
 (secrétariat des médecins généralistes)

Tél. 06.01.59.04.30 (en l'absence
 de la secrétaire)

Médecins généralistes

Dr. CLAVIER Géraldine, Dr. COLLIN Sylvie,

Dr. GALICHER Sophie

Kinésithérapeutes-ostéopathe

Mme LOMBARD Tél. 02.37.64.55.78

M. LECOMTE Tél. 02.37.64.58.39

Orthophoniste : Mme MOUSSARD
 et Mme DE LAUWE Tél. 02.37.38.73.29

Pédicure-podologue

Mme POIRIER Tél. 02.37.41.98.48

Psychologue

Mme SYMPHONIE Tél. 02.37.51.18.49

Centre de radiologie

ÉPERNON (28230)

Dr. LECHANTEUX Kim et Dr. HAS Habib

4, Rue du Général Leclerc

Tél. 02.37.83.73.68

Laboratoire d'analyses médicales

NOGENT-LE-ROI (28210)

P. HAINSELIN, 5, Rue Max Cousin

Tél. 02.37.51.40.34

Ambulance

CHAUDON (28210)

Ambulance de la Vallée, Route Nationale.

Tél. 02.37.51.19.58

Pharmacies

NOGENT-LE-ROI (28210)

Pharmacie de l'Étoile : 6, Rue du Pont
 aux Juifs. Tél. 02.37.51.30.51

ÉPERNON (28230)

Pharmacie de la mairie : 11, Place
 Aristide Briand. Tél. 02.37.83.40.47

Pharmacie Franc : 22, Rue du Général
 Leclerc. Tél. 02.37.32.60.25

Indépendants

NOGENT-LE-ROI (28210)

Médecin généraliste

Dr. DESMICHELLE : 5, Rue des Moulins

Tél. 02.37.51.92.14

Kinésithérapeutes

Mme POUILLAIN et Mme FARSY

12, Rue du Général De Gaulle.

Tél. 02.37.51.99.00

Mme JEANTY : 5, Rue des grenets

Tél. 06.25.09.93.63

Dentistes

Dr. SYPULSKA, Dr. CIOBANU et

Dr. CORCODEL : 8, Rue du Pont aux Juifs

Tél. 02.37.51.04.44

Sage-femme

Mme ROMARY-FÉLICIEN : 8, Rue du Pont
 aux Juifs. Tél. 06.87.24.39.51

Infirmières libérales

Mme JEHAN et Mme SIMOËS : 37bis, Rue
 du Général De Gaulle. Tél. 02.37.50.16.19

LORMAYE (28210)

Orthophoniste

Mme LO-LERENDU : 46, Rue Chemin
 Neuf. Tél. 07.62.27.06.06

URGENCES

SAMU : 15

GENDARMERIE : 17 ou
 02 37 38 05 20 (journée)

POMPIERS : 18 ou 112

COMMISSARIAT DE POLICE
 DE DREUX : 02 37 64 29 53

HÔPITAL DE DREUX :
 02 37 51 52 53

CENTRE ANTI-POISON :
 02 41 48 21 21

ENFANCE MALTRAITÉE :
 119 ou 0 800 05 41 41

VIOLENCES CONJUGALES :
 3919 ou 02 37 34 75 63

MALTRAITANCES
 ANIMALES : 01 56 59 04 44